



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N°2023-043 – Modification de la délibération n°2023-024

**OBJET : Décision modificative budgétaire suite à une erreur matérielle (Budget général)**

En exercice :23

Membres

Présents(s) : 14

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) :9

Le vingt juin deux mille vingt-trois, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Isabelle CAMBIER, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Christiane GALLON À Michel DUCROUX, Claire DEZOUTTER À Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA À Christian VEILLAT, Anne Sophie DA COSTA À Richard FAURE

**Le ou les membres absent(s) :**

Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Aurélie HENAUULT.

**Secrétaire de séance : Madame Martine MORETTI**

**Vu** l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation des résultats,

**Vu** l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

**Vu** la délibération 2023-024,

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur matérielle s'est produite sur le montant de l'excédent de fonctionnement

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir acter le changement

**Budget principal**

Excédent de fonctionnement : 691 641,91€

L'affectation obligatoire au compte 1068 en recette d'investissement pour couvrir le résultat définitif d'investissement est de 152 086,56€.

- L'excédent de fonctionnement est donc de **539 555,35€** à inscrire au compte de recette de fonctionnement « 002 »

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 089-218903466-20230620-2023\_043-DE

S'LO

Christiane LEPEIRE  
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

